

# Séance extraordinaire du 11 septembre 2017



Municipalité de  
Saint-Agapit

Procès-verbal

## 01 (2017-09-537) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

### AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame Isabelle Paré directrice générale et secrétaire-trésorière a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 11 septembre 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

#### 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 6 septembre 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 02 (2017-09-538) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2017-09-539) - Avis de motion pour abrogation du règlement 430-04-17

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'avis de motion pour abrogation du règlement 430-04-17, Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 (2017-09-540) - Adoption du règlement final 433-09-17, RHSPPPP

Mme la mairesse décrète l'annulation du point 4; adoption finale règlement 433-08-17, RHSPPPP, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, puisque que la dernière modification envoyée par la MRC de Lotbinière nous est parvenue dans un délai trop court pour pouvoir l'adopter selon la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 05 (2017-09-541) - Adoption finale règlement 437-09-17

RÈGLEMENT NUMÉRO 437-09-17 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR  
MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 437-09-17 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

Article 1

La municipalité de Saint-Agapit autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

Article 2

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 (2017-09-542) - Approbation de la procédure de numérisation de la municipalité de Saint-Agapit**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'acquisition de matériel électronique dans le but numériser la documentation municipale;

ATTENDU QUE les articles 7 et 8 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A- 21.1) stipulent que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QUE l'article 17 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C-1.1) qui stipule que l'information d'un document qui doit être conservé pour constituer une preuve, qu'il s'agisse d'un original ou d'une copie, peut faire l'objet d'un transfert vers un support faisant appel à une technologie différente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'autoriser la directrice générale à approuver la procédure de numération de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 (2017-09-543) - Autorisation demande de permis de vente d'alcool Rodéo de Saint-Agapit**

ATTENDU QUE l'Association des Cowboys de l'est du Canada organise la finale de Rodéo de l'organisation à Saint-Agapit les 29 et 30 septembre et le 1er octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser l'Association des Cowboys de l'est du Canada à effectuer une demande de permis de vente d'alcool auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux sur le territoire de la municipalité pour la tenue de cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 (2017-09-544) - Dépôt et adoption de la liste des salaires d'août 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire le dépôt et l'approbation de la liste des salaires d'août 2017 au montant de 127 912.47 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 (2017-09-545) - Autorisation paiement des factures d'août 2017- 150ième**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter le dépôt et le paiement des factures d'août 2017 pour les fêtes du 150ième, au poste budgétaire 02.13000.493 – Fêtes du 150e.

Les Éclairs de Québec, facture 2016-113 de 1400\$ (fanfare)

Ambulance Saint-Jean, facture I-QC-013607 de 575\$

Cogéco Média Inc, facture 399588-1 de 827.82\$ (publicité radio)

Cogéco Média Inc, facture 399595-1 de 344.93\$ (publicité radio)

La Coop Seigneurie, facture FC00251042 de 42.41\$ (vener pour gâteau)

La Coop Seigneurie, facture FC00251077 de 406.32\$ (quincaillerie-pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FC00251079 de -406.32\$ (quincaillerie-pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FC00251080 de 43.94\$ (quincaillerie –pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FC00252062 de 3.20\$ (quincaillerie-pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FC00253108 de -15.25\$ (quincaillerie-pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FC00253112 de -7.31\$ (quincaillerie-pompiers)  
La Coop Seigneurie, facture FCF0078937 de 6.25\$ (bois pour soutenir gâteau)  
La Coop Seigneurie, facture FCG0046871 de 20.65\$ (ruban barricade)  
La Coop Seigneurie, facture FCG0046772 de 20.65\$ (ruban barricade)  
La Coop Seigneurie, facture FCF0079057 de 4.82\$ (bois pour soutenir gâteau)  
Drapeaux et Bannières L'étendard Inc, facture 55291 de 1189.99\$ (drapeaux)  
Éditions petite mine inc, facture 2432 de 337.46\$ (chapeaux&tatouages)  
Électricité Pro-Den Inc, facture 2232 de 1379.70\$ (électricité 12-13 août)  
Jim Construction Inc, facture 468 de 1046.27\$ ( finition couverture kiosque)  
William Têtu, facture 13 août 2017 de 450\$ (sécurité pour parade)  
Semick Transport, facture 24158 de 574.88\$ (transport camion pompier)  
Les Marchés Tradition, facture 24 de 134.65\$ (nourriture-pompiers)  
Solu Tech, facture 11-08-2017 de 488.64\$ (toilette chimique)  
Horizon Mobile, une partie facture 833901 de 147.17\$ (location radio portatif)  
Installation René Mailloux, facture 3293 de 5173.87\$ (sonorisation pour le 12 et 13 août)  
Michel Carrier, facture 01-2017 de 300\$ (animation le 12 et 13 août)  
Clément Côté, facture 2192 de 175\$ (clown)  
Louis-Philippe Guillemette, facture 13-08-2017 de 250\$ (location chevaux)  
Mathieu Bergeron, facture 54271 de 23\$ (nettoyage mascotte)  
Belle Mobil'Ô Jeu, facture 18 de 560\$ (jeux gonflables)

Total de 15 497.74 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **10 (2017-09-546) - Dépôt et autorisation de paiement liste des comptes fournisseurs à payer au 31 août 2017**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire le dépôt et d'autoriser le paiement de la liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2017 pour un montant de 477 619.30 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11 (2017-09-547) - Dépôt et approbation de la liste des chèques émis du 1er au 31 août 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire le dépôt et d'approuver la liste des chèques émis entre le 1er et le 31 août 2017 pour un montant de 1590 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 (2017-09-548) - Autorisation paiement factures du mois d'août 2017**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement des factures du mois d'août 2017.

**Code budgétaire 23.04003.721 – Travaux 2 transitions rang Haut-de-la-Paroisse**

**Fonds Carrières-sablières (55.16300.000)**

Les Entreprises Lévisiennes Inc, facture 22820 de 8267.43

**Code budgétaire 23.04022.721 – Travaux rue Demers**

**Investissement 2017**

Charles Boulay, une partie de la facture 4717 de 281.69\$

**Code budgétaire 23.04023.721 – 2<sup>ième</sup> rang Ouest**

**Fonds Carrières-sablières (55.16300.000)**

Charles Boulay, une partie de la facture 4717 de 120.72\$

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 8669.84 \$**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **13 (2017-09-549) - Autorisation paiement factures 1328677 Lavery**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement de la facture 1328677 de Lavery au montant de 2742.48 \$, (Dossier Agribio : 813.79\$ taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412), (Dossier bail emphytéotique : 1614.92 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412) et (Dossier plainte harcèlement psychologique : 313.77 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 16000 412 dépense au fond général en raison d'entrée supplémentaire de revenus non prévus au budget 2017).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **14 (2017-09-550) - Autorisation paiement Lien pages octobre-novembre et décembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser le paiement au journal le Lien pour les pages d'octobre, novembre et décembre 2017, au montant de 1648.50\$, poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **15 (2017-09-551) - Autorisation paiement Lien - publicité**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement de publicité d'une ½ page dans le journal le Lien (au dos) pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2017 pour un montant de 174 \$, poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **16 (2017-09-552) - Autorisation paiement espaces supplémentaire Lien**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire le paiement d'espaces supplémentaires de 3 pages pour le mois de septembre 2017 ½ dans le journal le Lien au montant de 264.25 \$, poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

### **18 (2017-09-553) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 19h43.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse